

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 78

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32

État B

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>Dont titre 2</i>	8 429 788 839 7 066 153 527	0 0
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État <i>Dont titre 2</i>	243 672 435 96 901 929	0 0
Conduite et pilotage des politiques économique et financière <i>Dont titre 2</i>	866 850 771 428 974 227	0 0
Facilitation et sécurisation des échanges <i>Dont titre 2</i>	1 585 556 207 1 107 279 455	0 0
Entretien des bâtiments de l'État	206 244 866	0
Fonction publique <i>Dont titre 2</i>	223 528 561 249 584	0 0

Programmes	+	-
TOTAUX	11 555 641 679	0
SOLDE	11 555 641 679	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>Dont titre 2</i>	8 412 050 455 7 066 153 527	0 0
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État <i>Dont titre 2</i>	278 724 812 96 901 929	0 0
Conduite et pilotage des politiques économique et financière <i>Dont titre 2</i>	881 272 564 428 974 227	0 0
Facilitation et sécurisation des échanges <i>Dont titre 2</i>	1 598 242 213 1 107 279 455	0 0
Entretien des bâtiments de l'État	206 557 786	0
Fonction publique <i>Dont titre 2</i>	225 840 211 249 584	0 0
TOTAUX	11 602 688 041	0
SOLDE	11 602 688 041	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement majore de 11 555 641 679 € les autorisations d'engagement et de 11 602 688 041 € les crédits de paiement de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » au titre du rétablissement des crédits adoptés par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du présent projet de loi de finances. Cette majoration se décompose ainsi :

8 429 788 839 € en autorisations d'engagement et 8412 050 455 € en crédits de paiement sur le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », dont 7 066 153 527 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS Pensions : 2 120 840 422 €) ;

243 672 435 € en autorisations d'engagement et 278724 812 € en crédits de paiement sur le programme « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État », dont 96 901 929 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS Pensions : 14 887 249 €) ;

866 850 771 € en autorisations d'engagement et 881272 564 € en crédits de paiement sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économique et financière », dont 428 974 227 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS Pensions : 108 200 948 €) ;

1 585 556 207 € en autorisations d'engagement et 1598 242 213 € en crédits de paiement sur le programme « Facilitation et sécurisation des échanges », dont 1 107 279 455 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS Pensions : 321 875 696 €) ;

206 244 866 € en autorisations d'engagement et 206557 786 € en crédits de paiement sur le programme « Entretien des bâtiments de l'État » ;

223 528 561 € en autorisations d'engagement et 225840 211 € en crédits de paiement sur le programme « Fonction publique » dont 249 584 € de dépenses de titre 2.